



Signataire : Jean-Louis Fazio

Date de dépôt : 29 février 2024

Question écrite urgente

Résorber les retards annuels chroniques du SAM dans le versement des subsides cantonaux de l'assurance-maladie

Suivant la procédure actuelle, l'Etat n'est en mesure de verser aux assurances, les subsides des ayants droit qu'entre avril et juin, ce qui engendre à coup sûr des demandes de report de versement des primes, des négociations, des courriers, de l'activation de procédures de poursuites et de commandements de payer, jusqu'à des actions en justice pour lever des oppositions ; ainsi les assurés concernés ne font que gagner du temps avant de perdre sur le fond, de surcroît à leurs dépens.

Le versement sans délai des subsides cantonaux soulagerait assurances et assurés d'une part appréciable de ce travail assez chronophage et coûteux, surtout pour les seconds.

Ce qui précède impacte aussi l'office des poursuites et les tribunaux civils, déjà surchargés, même en proportion probablement modeste.

De son côté, l'administration fiscale cantonale s'efforce de calculer et communiquer au service de l'assurance-maladie le plus vite ou le moins tard possible le revenu afin de déterminer le droit au subside, alors que les délais de retour des déclarations qu'elle accorde (et doit accorder) aux mandataires des contribuables (fiduciaires, AVIVO, CSP, Caritas, syndicats, etc.) s'étendent jusqu'au mois de décembre ! C'est dire la pression que fait peser la procédure en vigueur sur l'administration fiscale cantonale (AFC) et sur le service de l'assurance-maladie (SAM) ; alors, autant en alléger le poids.

Mes questions sont les suivantes :

1. *Quelles solutions le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en œuvre pour que les assurés ne subissent plus de retard dans le versement de l'octroi des subsides cantonaux d'assurance-maladie ?*
2. *De manière générale, quel est le plan du Conseil d'Etat pour faciliter les procédures administratives des administrés ?*